



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu
page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Compte rendu du GT du 9 octobre 2014

Bilan du mouvement 2014

Un groupe de travail de la CAPD s'est réuni le 9 octobre à l'inspection académique.
A l'ordre du jour le bilan du mouvement 2014 et les évolutions pour le mouvement 2015.

Statistiques :

Départs à la **retraite** pour la rentrée 2014 : 84 départs contre une centaine prévus par l'IA.

Exéat/Inéat : 10 Exéat accordés pour 18 demandes.

24 Inéat accordés pour 79 demandes.

Mouvement :

- En 2012, **1173** postes étaient offerts au mouvement pour 1638 candidats.
- En 2013, il y en avait **1007** pour 1534 candidats.
- En 2014, il y en avait **993** pour 1584 candidats.

Ont obtenu un poste à **titre définitif** : **506** candidats en 2012

348 en 2013

443 en 2014

Ont obtenu un poste à **titre provisoire** : **766** candidats en 2012

464 en 2013

377 en 2014

Postes réservés pour les stagiaires : **52** stagiaires en 2012

114 en 2013

173 en 2014

Discussion sur les modifications envisagées au prochain mouvement

Les maintiens et temps partiels:

295 affectations ont été faites dans ce cadre.

Pour faciliter cette phase, l'administration verra avec le service informatique s'il est possible d'intégrer la demande de maintien dès la saisie des vœux du mouvement.

Si cela n'était pas techniquement possible, le SNUipp-FSU67 a demandé qu'une liste des personnes ayant demandé le maintien soit envoyée aux représentants du personnel afin d'être plus efficace lors des GT et d'alléger les tâches de la DIPERS.

Il est envisagé une bonification pour les enseignants nommés sur un poste ASH (postes C,D,F, brigade ASH). Cette bonification, 1 point par an pendant 3 ans, serait gardée jusqu'à l'obtention d'un poste à titre définitif.

Les vœux géographiques

Le SNUipp-FSU67 a réaffirmé son opposition au vœu géographique obligatoire pour les PE nommés sur des postes à titre provisoire. Le vœu géographique devrait se faire sur la base du volontariat. Comme cette demande n'a pas été retenue par l'administration, nous demandons que la règle soit suivie par tous. L'administration ajoutera dans la circulaire que les personnes n'ayant pas fait de vœu géographique se verront ajouter automatiquement un vœu géographique au plus près de leur lieu d'habitation.

Les autres organisations syndicales se sont émues de cette demande, préférant la règle du « pas vu, pas pris ». Le SNUipp-FSU67 s'applique à faire respecter par tous les règles décidées en CAPD, garantes de l'équité entre tous les personnels.

Priorités médicales ou sociales et allègement de service

Il a été décidé qu'il serait mis en place une date butoir pour l'envoi des dossiers médicaux et sociaux.

Comme la circulaire du mouvement paraîtra mi-février 2015, les personnels auront suffisamment le temps pour le faire. Cependant il est préférable de contacter la médecine de prévention ou les services sociaux en amont du mouvement.

Les services de la DIPERS rappellent que les allègements de service ne sont pas reconduits automatiquement, il faut en faire la demande.

Toutes ces modifications envisagées doivent être actées lors d'une prochaine CAPD.